

AFFAIRE N° 31/11 - Autorisation d'agir en justice : ELLAMA  
Stephen contre Commune de Saint-denis

LE SECRETAIRE donne lecture du rapport :

Mesdames, Messieurs et chers Collègues,

En août 1975, Monsieur Stephen ELLAMA était installé dans des locaux neufs de la Commune Prima pour y occuper en qualité de locataire un terrain d'environ 16 000 mètres carrés, un logement et un local commercial.

Monsieur ELLAMA n'ayant jamais acquitté de loyers pour ces locations, la Commune de Saint-Denis engagea une action en vue de recouvrer les sommes dues.

Face à cette procédure, Monsieur ELLAMA fait opposition en justice et il demande, tant au Tribunal d'Instance qu'au Tribunal Administratif, d'annuler la contrainte émise à son encontre et de renvoyer la Commune de Saint-Denis à se pourvoir devant la juridiction compétente pour obtenir la fixation d'un loyer ou d'une indemnité d'occupation.

Afin de défendre les intérêts de la Commune de Saint-denis devant ces juridictions, je vous demande, Mesdames et Messieurs, de m'autoriser à agir en justice dans cette affaire.

LE MAIRE - Mesdames et Messieurs, je mets aux voix le rapport ci-dessus.

ADOPTE A L'UNANIMITE